



Edito



Le Maire avec Madame la Sous-Préfète et Monsieur BILLOT.

Les annonces du Président de la République, à l'issue du grand débat, n'ont pas convaincu les gilets jaunes, ni même une partie de l'opinion publique.

Alors que les élus opérant dans la Capitale sont remis en cause et qu'une forte demande d'un retour à plus de proximité des lieux de décisions est demandé,

force est de constater qu'aucune mesure pour redonner des compétences aux élus municipaux n'est prévue.

Aujourd'hui l'essentiel des prérogatives qu'un maire possédait est transféré à l'intercommunalité. Certes, la complexité toujours plus forte des réglementations peut justifier ces transferts tant sur l'urbanisme que la gestion des eaux potables ou usées, des eaux de pluie, voire des problèmes de voirie. Mais aujourd'hui c'est également le volume de constructions neuves qui doit être réglementé par le PLUI, les services de l'Etat imposant trop souvent les choix d'implantation. Pas de discussions possibles.

Par exemple nous souhaitons implanter une maison

médicale à la sortie de Daours en allant sur Amiens à l'intersection de la route menant à Bussy. L'administration nous oppose une fin de non recevoir au prétexte que nous empièterions sur les terres agricoles. Il y a bien longtemps que ce terrain n'est plus cultivé ni même cultivable puisque un morceau de l'ancienne route qui menait à Bussy est toujours présente.

Pour autant nous persévérons. Le Maire a organisé une rencontre le vendredi 19 avril 2019 avec la sous préfète, Madame Myriam GARCIA et Monsieur Jean-Claude BILLOT, Président des Maires de la Somme, pour relancer ce dossier. Il a pu leur faire visiter notre commune et ainsi expliquer, sur site, les raisons de notre choix d'implantation qui n'empiète en rien sur les terres agricoles.

Espérons que ces visites permettront enfin d'aboutir sur ce dossier pour lequel nous n'avons ménagé ni notre temps ni nos efforts.

Pour cette année 2019, nous devons également prévoir la réfection de la couverture de la maison de maître située face à la Mairie. Le Conseil municipal a aussi décidé la mise en vente de l'ancienne pizzeria, notre patrimoine immobilier étant beaucoup trop important et ancien. La vétusté de certains locaux nécessiterait de tels efforts budgétaires de remise en état avant de pouvoir relouer, que la vente de quelques biens devrait permettre d'en retaper d'autres.

Enfin et pour la 6^{ème} année consécutive nous avons décidé de ne pas augmenter les impôts communaux.

Champions et champions en herbe ...



C'est le vendredi 10 mai que le jeu « Champions pour le pays de Somme » faisait escale à Daours. Dans la salle des fêtes, deux équipes des jeunes de l'école se sont affrontées pour gagner le billet pour la demi-finale. C'est l'équipe composée de Charlotte, Océane, Thomas et Valentin qui s'est imposée de peu et qui représentera notre école. Merci aux enseignantes qui ont préparé leurs élèves..



Les concurrents jeunes de l'école



Les seniors durant l'épreuve

Pour les seniors, 8 candidats se sont livrés une lutte acharnée pour composer l'équipe de Daours.

Les 4 ayant totalisé le plus de points se sont qualifiés.



Voici l'équipe senior qui représentera Daours : Michèle, Anne, Karine et Xavier.

115 arbres taillés : les employés communaux au boulo...ot.

Sur une quinzaine de jours, fin mars, les 3 agents affectés au service espaces verts ont taillé 115 arbres. Les branches coupées ont ensuite été débitées en copeaux pour couvrir les parterres de rosiers et de fleurs.

Le camion nacelle a également été utilisé pour pulvériser un hydrofuge sur les briques de la mairie.



Nettoyage du terrain de tennis

Les tracteurs et tondeuses ont subi entretien et nettoyage, dans l'attente de la reprise des activités de printemps.

La pose de la bâche sur le talus du cimetière est terminée. Reste à repiquer quelques végétaux qui couvriront, à terme, la surface ainsi protégée.

La rambarde sur l'escalier reliant l'ancien et le nouveau cimetière a été posée.

Le monument de 1870 a été nettoyé et est en cours de restauration. 2020 sera l'anniversaire de la bataille Franco-Prussienne qui s'est déroulée du 19 juillet 1870 au 28 janvier 1871 et, à cette occasion, des manifestations seront organisées.

Le terrain de tennis a été passé au nettoyeur haute pression; la finalité étant de remettre ce terrain en état d'utilisation en traitant les fissures et le revêtement. .



Taille des arbres rue d'Amiens

Hauts-de-France propres 2019 : Daours concerné



Extrait du Courrier Picard du 25 mars 2019

DAOURS-VECCQUEMONT Les membres de la Société de Chasse en Plaine de Daours Vecquemont ont ramassé, samedi, les déchets aux abords des routes.

La Région des Hauts de France et les Fédérations régionales de chasse et de pêche ont renouvelé leur opération "Hauts-de-France propres, ensemble nettoignons notre région !".

A Daours, c'est le samedi 23 mars que la Société de chasse en plaine, avec son Président, Monsieur Marcel GOSSET, ont initié ce nettoyage sur notre commune. Ce ne sont pas moins de 300 kilos de débris divers qui ont été récoltés (bouteilles en verre et en plastique, boîtes métalliques, papiers, pneus, pot d'échappement...).

Merci à la dizaine de bénévoles qui ont donné de leur temps pour le ramassage de tous ces déchets qui dénaturent et polluent régulièrement nos campagnes. A noter la présence d'un jeune nettoyeur parmi tous ces adultes. L'avenir de la planète c'est bien l'affaire de tous !

Concert Lyrique du 4 mai dans l'église



DAOURS

Un sublime concert

L'Association Les Troubadours ose l'exigence en programmant régulièrement des concerts de chorales dans l'église du village. Cette fois, Jérôme Dine, membre de l'association et passionné de chant

classique, a fait venir samedi soir deux grands talents pour un concert lyrique de qualité, la soprano Alais Baron et le pianiste Cyprien Oloï. Les 80 spectateurs présents samedi ont pu apprécier le programme de la soirée, des œuvres de Mozart, Puccini, Fauré et Bizet. Avec deux belles surprises aux côtés de Jérôme Dine.

avec Alais Baron

Extrait du Courrier Picard du 9 mai 2019

Belle initiative de l'Association TROUBADOURS que d'avoir programmé ce concert lyrique en l'église de Daours. La qualité du spectacle ne pouvait qu'être transcendée par la qualité de l'acoustique aussi particulière de l'édifice.

Un petit regret, les travées de l'église n'étaient remplies qu'à moitié. Certainement qu'une petite réticence sur le thème choisi a pu freiner quelques uns. C'est dommage car tous les participants étaient unanimes à louer la qualité du spectacle.

Le bouche à oreille devant fonctionner, gageons que si un nouveau concert lyrique est organisé un plus grand nombre de daoursiens seront amenés à y assister.

Brèves...

► Remise en état du parquet de la salle des fêtes.



C'est durant les vacances scolaires de Pâques, du 15 au 18 avril 2019, que des volontaires et des employés communaux ont entrepris de rénover le parquet de la salle des fêtes.

Après le ballet des ponceuses les bénévoles ont entamé la valse des pinceaux pour l'application du vitrificateur, le langoureux slow des ponceuses à grains fins parachevant cette rénovation.



Un très grand merci à tous ceux qui ont donné un peu de leur temps pour que les futurs utilisateurs de notre salle des fêtes puissent exercer leur art de la danse dans les meilleures conditions.

► Foire de la Saint Adhélard : Dimanche 15 septembre 2019

Les préparatifs pour la prochaine foire de la Saint Adhélard vont commencer. Dès à présent et comme depuis quelques années, nous sommes preneurs de toutes bonnes volontés pour nous donner un petit coup de main le jour J. Faites-vous connaître auprès du secrétariat de la mairie (03 22 48 37 30) et nous reprendrons contact avec vous pour vous inviter à la réunion préparatoire qui se tiendra probablement fin août.

Les réservations de places seront ouvertes prioritairement dès le 2 juin pour les habitants de Daours. A compter du 1er juillet ce sera pour tous les exposants.

► La bibliothèque municipale accueille l' école



Extrait du Courrier Picard du 5 avril 2019

Chouette !!! Ouais !!! C'est ainsi que les élèves de l'école accueillent la nouvelle quand les maitresses annoncent : « Aujourd'hui, nous allons à la bibliothèque ».

C'est avec le même enthousiasme que les bénévoles attendent les enfants pour partager avec eux ce joyeux moment.

Anick et Danièle vont lire une histoire...

A chaque classe son récit agrémenté par la projection des illustrations de l'œuvre choisie.

Ensuite, la parole est aux enfants pour partager leurs impressions.

Cet échange est suivi pour la classe des grands par l'emprunt d'ouvrages. Puis on se quitte en se disant : « Rendez-vous avant les prochaines vacances... comme d'habitude ».

Petit rappel : L'inscription à la bibliothèque est gratuite et permet d'emprunter 5 livres par mois, de consulter le site et de réserver en ligne. Régulièrement des nouveautés sont acquises. Alors à bientôt, les mercredis et vendredis de 16h30 à 18h30.

► Une nouvelle sonorisation à la salle des fêtes

Le nouveau système de sonorisation de notre salle des fêtes est opérationnel. Dorénavant les utilisateurs devront se brancher sur ce système qui est préréglé. Cela permettra de maîtriser l'intensité sonore qui, lors de l'ouverture des portes de devant sera automatiquement réduite. Cela obligera ainsi les utilisateurs, voire les fumeurs, à sortir par les portes situées sur le côté. Pour assurer la sécurité, un système de barre antipanique va être installé sur les portes de devant.

Nids de frelons asiatiques

La Préfecture de la Somme a communiqué sur les mesures à prendre en présence d'un nid de frelons asiatiques.

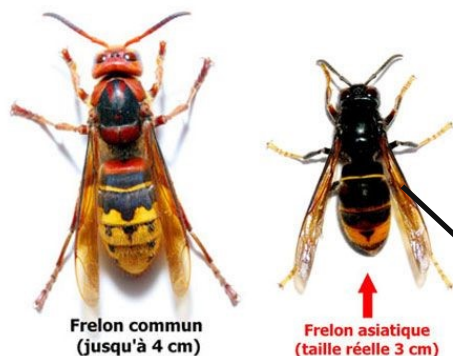
- Ne pas s'approcher d'un nid actif,
- Se tenir à distance minimale de 15 mètres du nid,
- Sensibiliser les enfants,
- Inspecter périodiquement son jardin, ses massifs...,
- Contacter la mairie pour organiser la destruction du nid.

Augmentation du nombre d'interventions des pompiers :

- ◇ 15 interventions en 2017 (SDIS) ;
- ◇ 662 interventions en 2018 (SDIS).

Comment réagir lors d'une attaque ?

- ◇ Rester calme,
- ◇ Eviter les mouvements brusques,
- ◇ S'éloigner du nid,
- ◇ Ne pas rester groupés



Frelon commun
(jusqu'à 4 cm)

Frelon asiatique
(taille réelle 3 cm)

Les reconnaître

Tête noire ; - Thorax brun foncé ;
- Abdomen avec des segments abdominaux bordés d'une fine bande jaune. Seul le 4ème segment de l'abdomen porte une large bande jaune-orangé.



Les nids vides ne sont jamais réutilisés.

Que faire après une attaque ?

- ◇ Se mettre au repos,
- ◇ Si la piqûre a eu lieu sur la main, retirer montre, bagues et bracelets,
- ◇ Nettoyer la plaie à l'eau savonneuse,
- ◇ Appeler le 18 à la suite d'une attaque massive ou présence de tout symptôme évoquant un choc allergique (difficultés à respirer, démangeaisons, gonflement du visage, malaise, nausées...).

Le Conseil municipal a voté en sa séance du 10 avril 2019 le principe, pour les personnes à faibles revenus, d'une participation à la destruction des nids de frelons asiatiques à hauteur de 50% du montant de la facture avec un plafond de 80€. La demande est à faire en mairie et sera étudiée par la commission du CCAS.

Permanences...

Pas de permanences durant l'été

	Juin 2019	Septembre 2019	Octobre 2019	Novembre 2019	Décembre 2019
Permanences de 17h00 à 18h00	<u>Vendredi 7</u> DINE Philippe RICHARD Stéphane	<u>Vendredi 6</u> PORTEJOIE Cath. BOSCO Giovanni	<u>Vendredi 4</u> DINE Philippe BOSCO Giovanni	<u>Vendredi 1</u> BARDET Didier TERRIER Antoine	<u>Vendredi 6</u> BARDET Didier. GEORGET Patricia
	<u>Vendredi 21</u> GIGUERE Nicole DINE Jérôme	<u>Vendredi 20</u> BARDET Didier RUTTEN Céline	<u>Vendredi 18</u> GIGUERE Nicole DUCHAUSOY Sophie	<u>Vendredi 15</u> PORTEJOIE Cath. DUMOULIN Patrick	<u>Vendredi 20</u> Pas de permanence

Heures d'ouverture au public de la mairie :

Lundi

8h30 - 12h00 ; 14h00 - 18h30

Vendredi

8h30 - 12h00 ; 14h00 - 16h30